



Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 septembre 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 septembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE DU SITE IMMOBILIER EX"CEPAM/ROLPAM" LIEU DIT FIEF SAINTE CROIX A MAUZE SUR LE MIGNON AU BENEFICE DE LA SAS SCIERIE ARCHIMBAUD ET FILS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Dominique JEUFFRAULT à Sebastien PARTHENAY, Jacqueline LEFEBVRE à Alain BAUDIN, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Alain PIVETEAU à Elodie TRUONG

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND

Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Nathalie SEGUIN

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Gérard GIBault, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Elmano MARTINS, Jacques MORISSET, Alain PIVETEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Christine HYPEAU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150928-C10-09-2015-DE
Date de télétransmission : 02/10/2015
Date de réception préfecture : 02/10/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE DU SITE IMMOBILIER EX"CEPAM/ROLPAM" LIEU DIT FIEF SAINTE CROIX A MAUZE SUR LE MIGNON AU BENEFICE DE LA SAS SCIERIE ARCHIMBAUD ET FILS

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis du service des domaines du 29 septembre 2014,

Par délibération du 29 juin 2009, la Communauté d'Agglomération de Niort a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier de la CEPAM SA située à MAUZE SUR LE MIGNON pour un montant de 500 000 € et de le mettre à disposition sous forme de crédit-bail en faveur de la CEPAM SCOP puis de la SAS Rolpam. Suite à une défaillance de la holding Rolpin, le Tribunal de Commerce de Niort a prononcé la liquidation judiciaire de la Société Rolpam le 23 Avril 2014.

Le groupe Archimbaud et Fils (200 salariés, 75 M€ de Chiffre d'Affaires), historiquement présent sur la Commune de Secondigné-sur-Belle avec une activité de scierie et de palettes, s'est récemment diversifié dans la production de granulés bois pour chauffage.

Cette production reste soumise aux conditions climatiques endurées lors des périodes hivernales. Ainsi, afin d'anticiper cet aléa et stocker de manière qualitative ces granulés (ensachage et entreposage sur palettes), la société Archimbaud et fils souhaite se porter acquéreur du site ex Cepam/Rolpam de Mauzé-sur-le-Mignon pour un montant de 400 000 € déduction faite des loyers déjà versés par l'entreprise courant de l'année 2015. A moyen terme, l'activité de stockage de granulés et la possible production de palettes pourraient générer la création de 6 emplois

Description des biens :

- Commune de MAUZE-SUR-LE-MIGNON Lieu-dit Fief Sainte-Croix,
- Bâtiments et terrains cadastrés : ZA 143 – 148 - 150 – 151 – 155 –156 - 157 – 158 –
159 – 160 – 161 – 162 – 163 – 164 – 165,
- Soit une superficie totale de 7 ha 67 a 57ca,
- Ils sont constitués de trois ensembles :
 - des bureaux d'accueil avec une unité de production ancienne,
 - des bureaux avec une unité de production récente,
 - un terrain non bâti au nord-ouest de la deuxième unité de production et attenant à celle-ci.

Le Service des Domaines a estimé le dit actif immobilier à une valeur de 500 000 € à la date du 29 septembre 2014.

Considérant la qualité du projet et de ses animateurs, permettant d'envisager le développement d'un nouveau produit et une réappropriation du site ex Cepam/Rolpam désaffecté depuis avril 2014,

Considérant la volonté de redynamiser le secteur sud de l'agglomération connaissant une situation économique tendue,

Considérant la nécessité de diversifier les activités du tissu économique de la Communauté d'Agglomération du Niortais, impliquant un soutien spécifique en faveur du développement de filières « porteuses » d'avenir et notamment celle du bois,

Il est proposé de céder ces parcelles à la SAS SCIERIE ARCHIMBAUD ET FILS, aux conditions suivantes :

Parcelles	Surface totale	Prix HT
ZA 143, 148, 150, 151, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164 et 165	7ha 67a 57 ca	400 000 € HT déduction faite des loyers déjà versés par l'entreprise

Les sommes résultant de cette vente, soit 400 000 € HT déduction faite des loyers déjà versés par l'entreprise, seront versées en recettes au Budget Immobilier d'Entreprises.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Céder à la SAS Scierie Archimbaud et fils, représentée par son Président Monsieur ARCHIMBAUD Jean-Pascal, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, les parcelles ZA 143 – 148 - 150 – 151 – 155 –156 - 157 – 158 – 159 – 160 – 161 – 162 – 163 – 164 – 165, (d'une surface totale de 76 757m² environ), au prix de 400 000 € HT déduction faite des loyers versés par la Société depuis la mise en place d'une convention d'occupation précaire à la date du 23 Mars 2015, afin d'y développer une unité de de stockage de granulés bois,
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 400 000 € HT déduction faite des loyers déjà versés par l'entreprise au jour de la signature de l'acte d'achat,
- Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,
- Préciser que pour la vente de ces parcelles de terrain, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser la Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150928-C10-09-2015-DE
Date de télétransmission : 02/10/2015
Date de réception préfecture : 02/10/2015